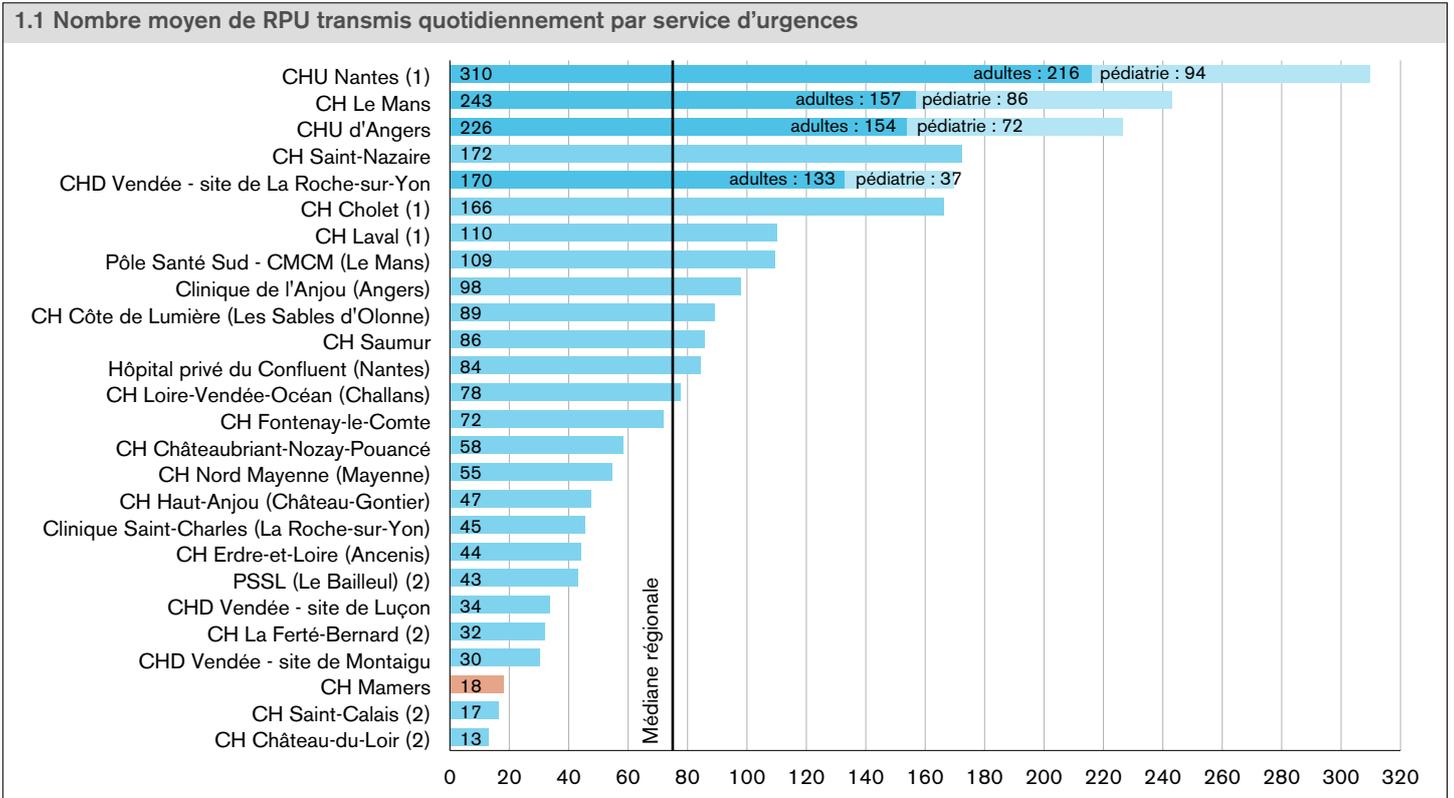


## Centre hospitalier de Mamers

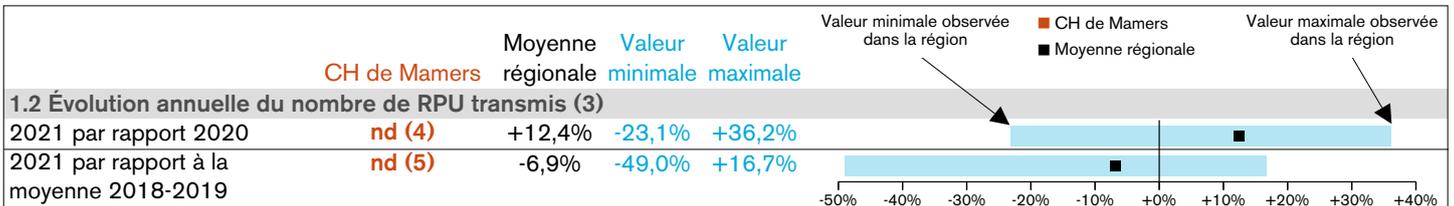
### Données de cadrage

Le Centre hospitalier intercommunal d'Alençon-Mamers dispose d'un service d'urgences générales sur le site de Mamers (Sarthe). Ce service a transmis **6 624** résumés de passage aux urgences (RPU) sur le concentrateur régional en 2021, ce qui représente **1 %** de l'activité régionale globale.

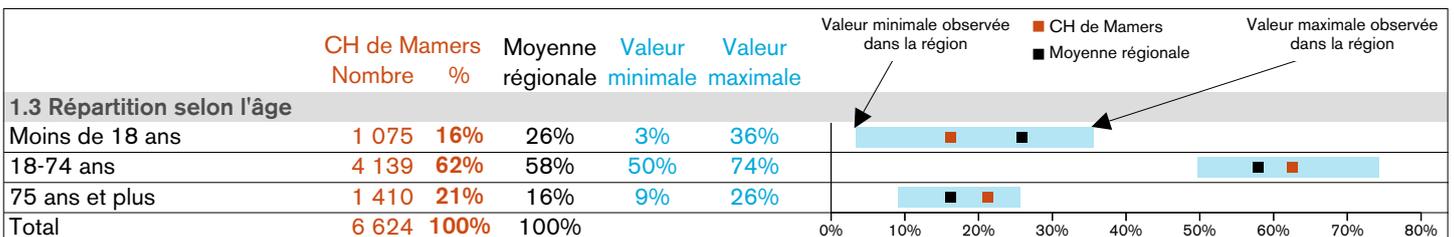
### 1. Nombre de RPU transmis par l'établissement et caractéristiques des patients



Source : RPU 2021 (ORU Pays de la Loire)

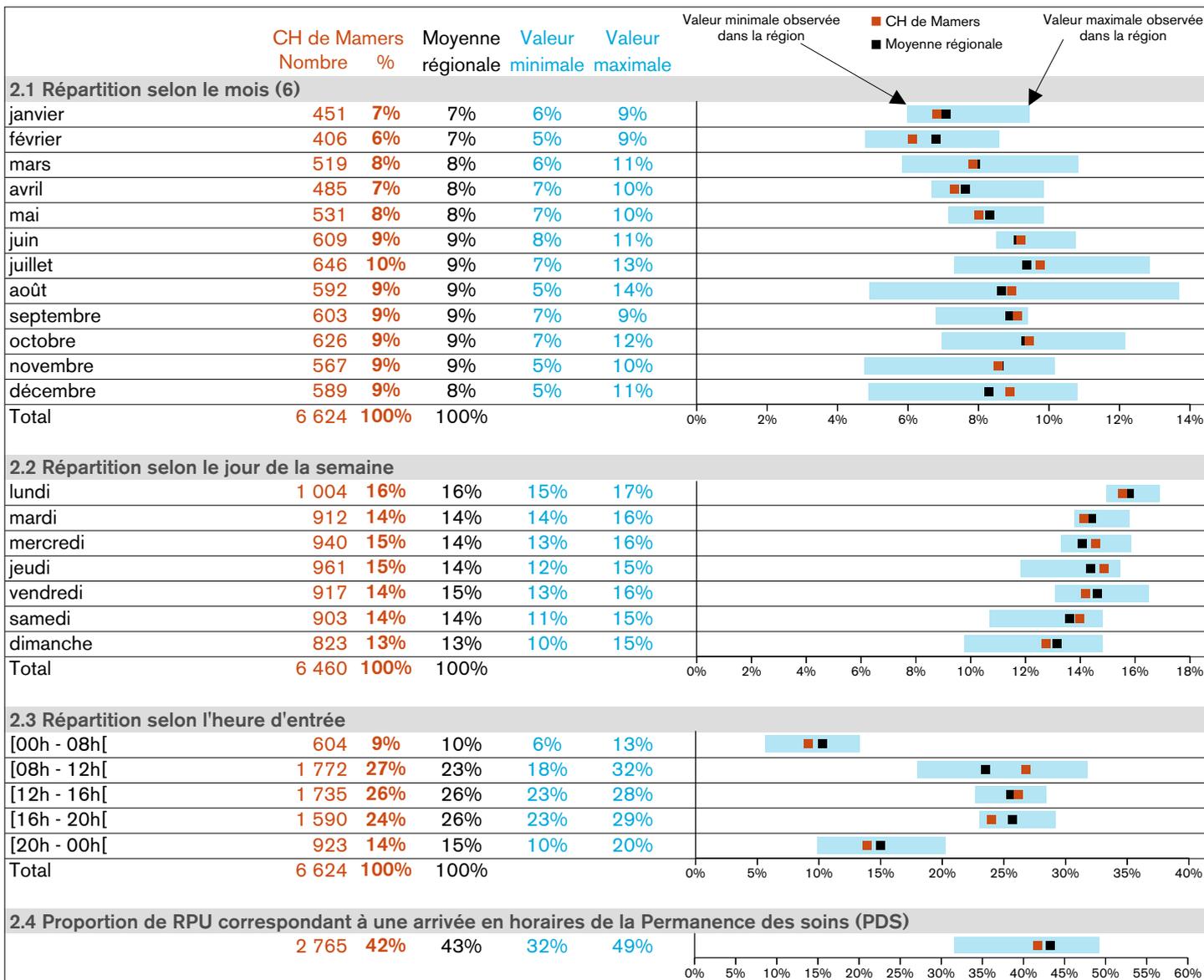


Sources : RPU 2018, 2019, 2020 et 2021 (ORU Pays de la Loire)



Source : RPU 2021 (ORU Pays de la Loire)

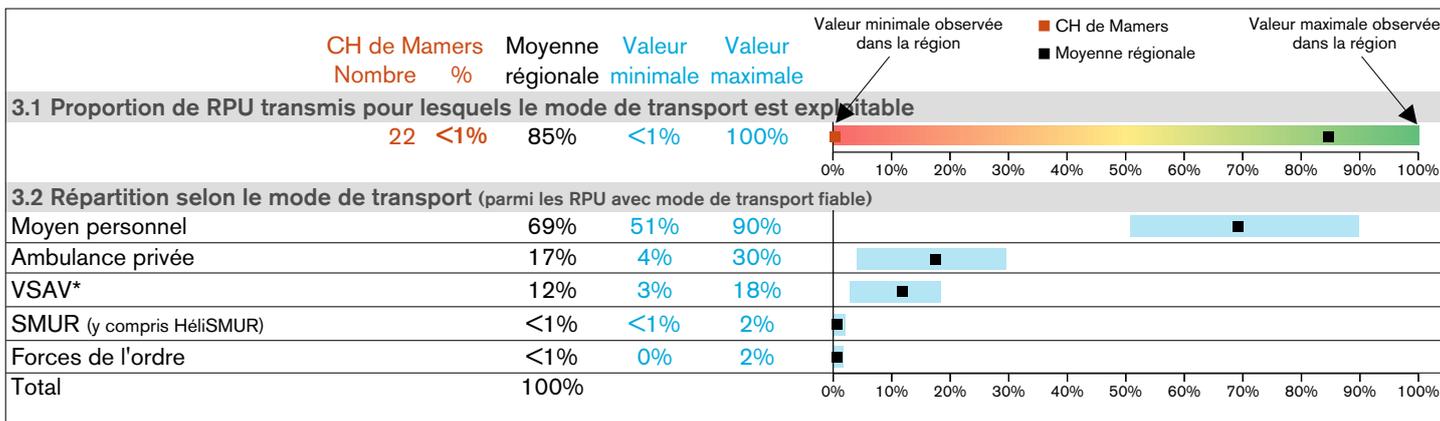
## 2. Variations temporelles



Source : RPU 2021 (ORU Pays de la Loire)

## 3. Mode de transport pour l'arrivée dans le service d'urgences

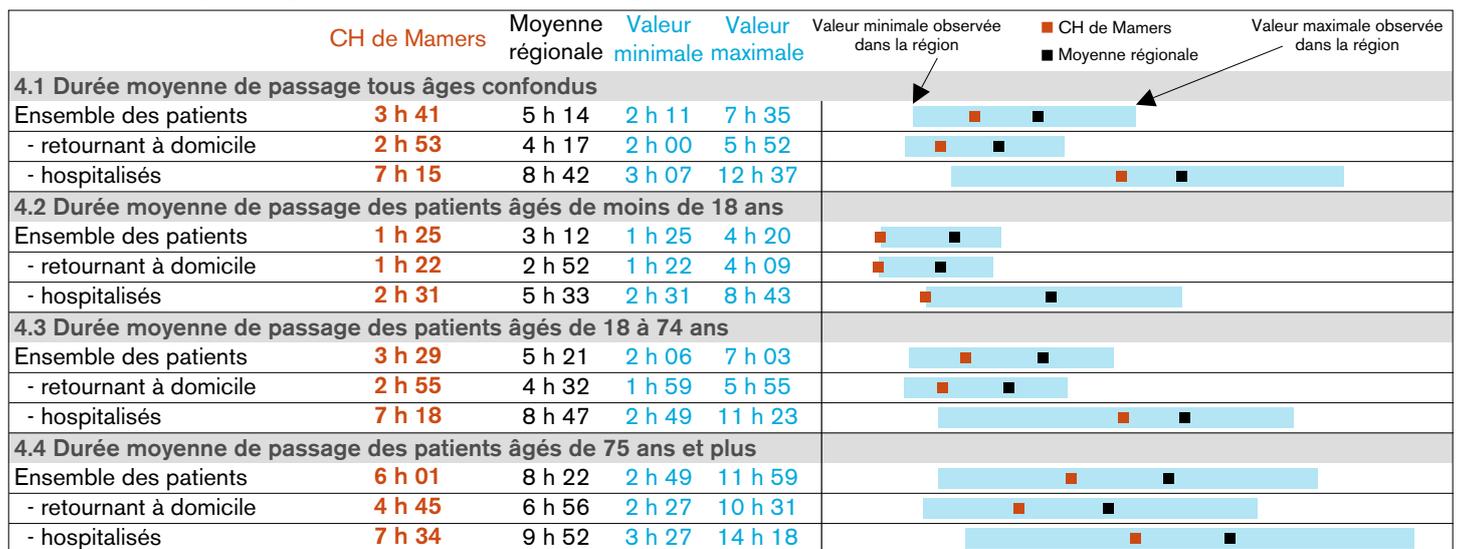
Les données RPU du service ne sont pas présentées pour cet item, l'exploitabilité du mode de transport étant jugée trop faible pour cette structure.



Source : RPU 2021 (ORU Pays de la Loire)

\* VSAV : véhicule de secours et d'assistance aux victimes des services de santé et de secours médical des sapeurs-pompiers

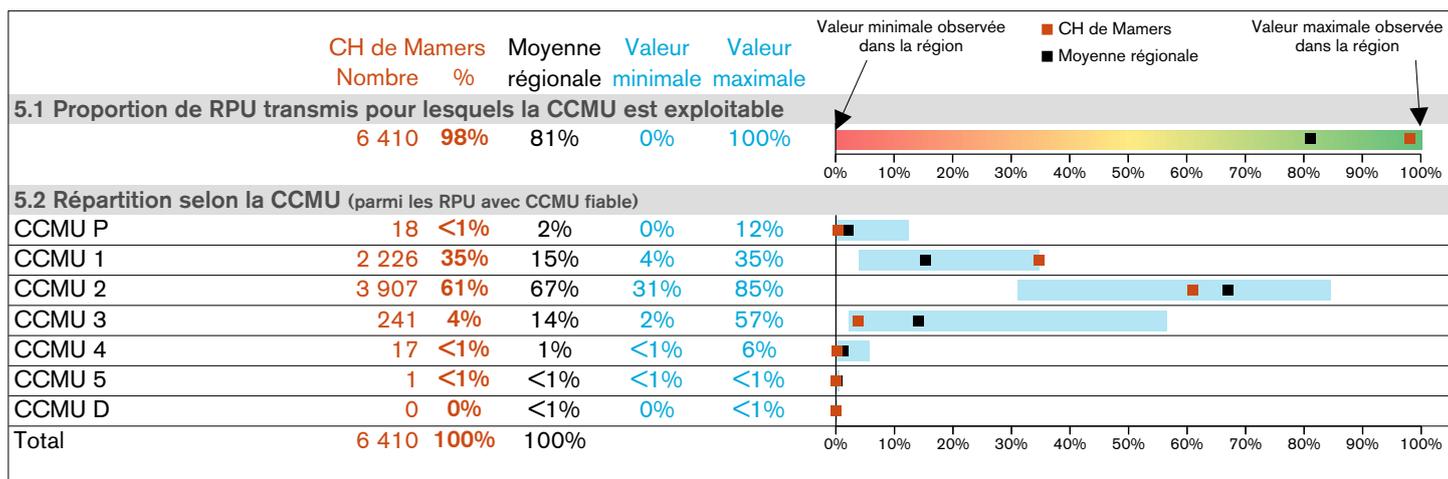
#### 4. Durée de passage dans le service d'urgences



Source : RPU 2021 (ORU Pays de la Loire)

Champ : hors RPU avec durée de passage négative, nulle ou ≥ 72 heures (1,6 % de l'ensemble des RPU en 2021)

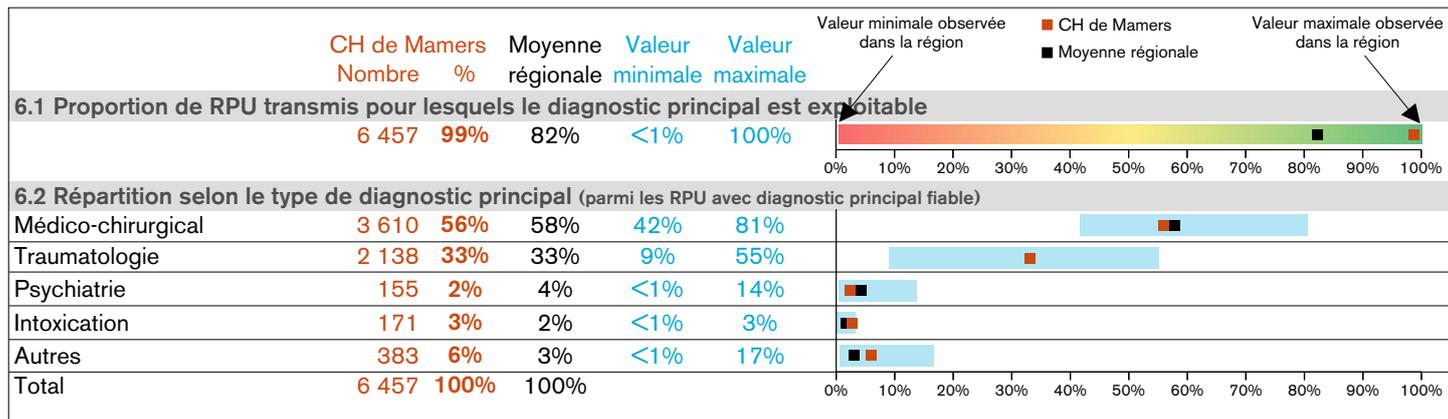
#### 5. Gravité de l'état clinique des patients (CCMU)



Source : RPU 2021 (ORU Pays de la Loire)

Champ : hors RPU avec orientation 'fugue', 'parti sans attendre' ou 'réorientation' (1,2 % de l'ensemble des RPU en 2021)

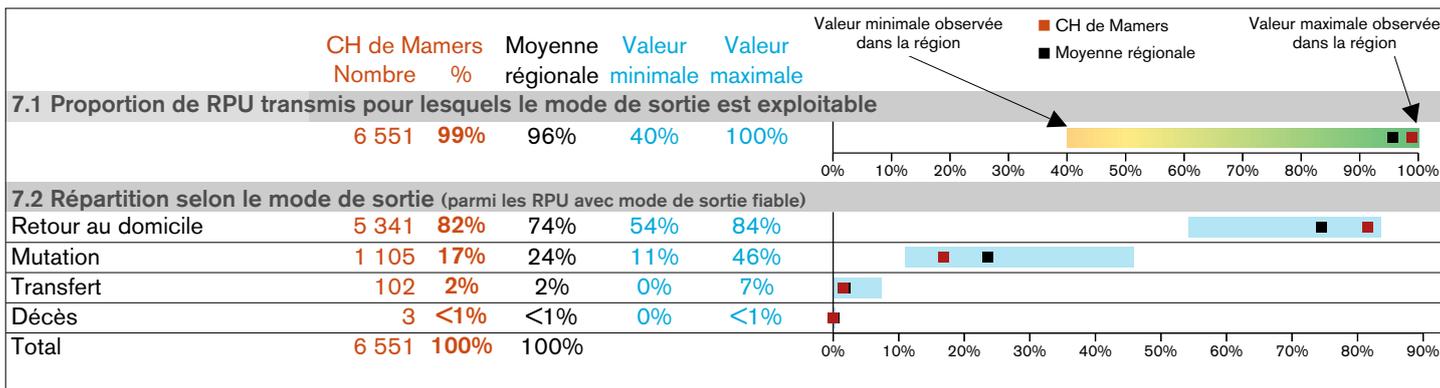
#### 6. Type de diagnostic principal



Source : RPU 2021 (ORU Pays de la Loire)

Champ : hors RPU avec orientation 'fugue', 'parti sans attendre' ou 'réorientation' (1,2 % de l'ensemble des RPU en 2021)

## 7. Mode de sortie



Source : RPU 2021 (ORU Pays de la Loire)

### Méthodologie générale

Les données présentées dans ce document reposent sur l'exploitation des 892 360 résumés de passage aux urgences (RPU) en 2021 transmis sur le concentrateur régional par les établissements de santé disposant d'un service d'urgences (généralistes, adultes ou pédiatriques).

Compte tenu de son champ d'activité spécifique, le service d'urgences de l'Institut de la main Nantes Atlantique n'est pas retenu dans le champ d'analyse.

Pour chaque indicateur, les données propres au service d'urgences (nombre et répartition des RPU) sont mises en regard des valeurs moyennes, minimales et maximales observées dans les services d'urgences de la région. Ces valeurs sont calculées parmi les services d'urgences pour lesquels les résultats de l'indicateur sont jugés fiables.

### Définitions et précisions sur l'interprétation des indicateurs

**Permanence des soins (PDS)** : du lundi au vendredi de 20h00 à 07h59 le lendemain, du samedi 12h00 au lundi 07h59, et les jours fériés et ponts de 08h00 à 19h59.

**Durées de passage** : indicateurs présentés uniquement pour les établissements n'ayant pas signalé à l'ORU de problème de recueil des données d'horodatage en 2020. La durée de passage correspond au temps écoulé entre l'heure d'entrée du patient dans le service d'urgences et l'heure de sortie. Dans la plupart des systèmes d'information des établissements, ces deux informations correspondent respectivement à l'heure d'enregistrement administratif du patient, et à l'heure de clôture du dossier du patient ; elles reflètent donc de manière imparfaite la durée réelle de présence des patients dans le service d'urgences. Les RPU avec durée de passage négative, nulle ou supérieure ou égale à 72h sont exclus de l'analyse.

**CCMU** : gravité évaluée à l'issue de l'examen clinique initial incluant les examens complémentaires simples réalisables au lit du patient. CCMU P : Patient présentant/ souffrant d'un problème psychologique et/ou psychiatrique dominant, en l'absence de toute pathologie somatique instable associée. CCMU 1 et 2 : état lésionnel et/ou pronostic fonctionnel jugé stable, sans (CCMU 1) ou avec (CCMU 2) acte complémentaire diagnostique ou thérapeutique. CCMU 3 : état susceptible de s'aggraver aux urgences. CCMU 4 et 5 : pronostic vital engagé, sans (CCMU 4) ou avec (CCMU 5) indication immédiate de manœuvres de réanimation. CCMU D : patient déjà décédé à l'arrivée du SMUR ou à l'arrivée dans le service des urgences, pas de réanimation entreprise.

Les données concernant la CCMU doivent être interprétées avec prudence en raison d'une part du caractère subjectif de cette classification, et d'autre part d'une connaissance hétérogène des conditions et critères de classement. La répartition selon la CCMU est néanmoins présentée pour les services chez qui celle-ci apparaît fiable.

**Diagnostic principal** : méthodologie de regroupement de diagnostics principaux en cinq grands types établie par la FÉDORU.

**Mode de sortie** : le mode 'mutation' correspond à une sortie du patient vers une unité médicale (y compris UHCD) appartenant à la même entité juridique que le service d'urgences ; le mode 'transfert' correspond à une sortie du patient vers une unité médicale appartenant à une autre entité juridique.

**L'exploitabilité** correspond au remplissage des RPU : résumés pour lesquels l'information pour l'item est renseignée et conforme au cahier des charges régional.

**La fiabilité** correspond au "bon" remplissage des RPU : répartition non aberrante des passages selon les valeurs de l'item et absence d'information de l'établissement sur la mauvaise qualité des données.

### Notes de figures

- (1) hors RPU générés pour des passages dans le service d'urgences gynéco-obstétricales
- (2) Les services d'urgences de ces établissements ont fait l'objet de fermetures occasionnelles en raison d'un problème de continuité et de permanence des soins en 2021.
- (3) Les valeurs moyenne, minimale et maximale sont calculées à partir des données des services d'urgences ayant transmis des RPU sans discontinuer ou avec une seule journée de rupture de transmission, pour chacune des années 2018, 2019, 2020 et 2021 ; Sont ainsi exclues les données de la Clinique de l'Anjou (l'établissement n'ayant pas transmis de RPU pour quelques journées en 2021), du CH de Mamers (nombre anormalement élevé de RPU sur une période prolongée en septembre 2020 et pas de RPU transmis sur la période allant du 16 avril au 6 septembre 2018), et des deux services d'urgences du CHD de La Roche-sur-Yon (les RPU du service d'urgences pédiatriques ne pouvant être dissociés de ceux du service d'urgences adultes sur la période allant de septembre à décembre 2019).
- (4) Le nombre de RPU transmis par le service d'urgences de Mamers étant anormalement élevé au cours de la période du 7 au 30 septembre 2020, il n'est pas possible de décrire l'évolution avec l'année 2020.
- (5) Les RPU du service d'urgences de Mamers n'étant pas disponibles sur la période allant du 16 avril au 6 septembre 2018, il n'est pas possible de décrire l'évolution avec la moyenne des années 2018-2019.
- (6) Les valeurs régionales, minimales et maximales sont calculées en excluant les données de la Clinique de l'Anjou, l'établissement n'ayant pas transmis de RPU pour quelques journées en 2021.



Les résultats régionaux et éléments de méthodologie détaillés sont consultables dans :

**Panorama Urgences 2021. Activité des services d'urgences des Pays de la Loire**

ORU Pays de la Loire, novembre 2022, 168 p.

Actualité de l'ORU Pays de la Loire sur :

[www.oru-paysdelaloire.fr](http://www.oru-paysdelaloire.fr)

@ORU\_PdL